VVD (PAYS-BAS) · RENEW · PAYS-BAS · PATRIMOINE ET FISC · CONFLIT D'INTÉRÊTS

Neelie Kroes

Commissaire européenne à la Concurrence puis au Numérique (2004-2014) — affaire La société offshore Mint Holdings (Bahamas Leaks)

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Les Bahamas Leaks (ICIJ, septembre 2016) ont révélé qu'elle était restée administratrice de Mint Holdings, société enregistrée aux Bahamas, de 2000 à 2009, donc pendant son mandat de commissaire, sans le déclarer.

Où en est la justice

> **Le 21 décembre 2016, la Commission a conclu qu'elle avait enfreint le code de conduite des commissaires, mais s'est limitée à un rappel à l'ordre, sans saisir la Cour de justice. Elle a dit ignorer qu'elle était encore administratrice.**

Source

COMMISSION EUROPÉENNE, DÉCISION DU 21 DÉCEMBRE 2016

https://www.eunews.it/2016/12/21/la-commissione-ue-salva-lex-componente-kroes-era-manager-ma-sua-insaputa/74653
https://www.icij.org/inside-icij/2016/09/bahamas-leaks-prompts-swift-reaction-outrage-europe/

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe